

Edito

par **Alain Régnier**,
Préfet, Délégué interministériel

Un an après ma nomination, le chantier de l'intégration des réfugiés est en route.



Le gouvernement a adopté le 5 juin 2018 la Stratégie nationale d'accueil et d'intégration des réfugiés dans le cadre du Comité interministériel de l'intégration.

68 programmes opérationnels ont été lancés par l'ensemble des ministères.

Pour sa part la DiAir est à l'initiative d'actions spécifiques pour l'intégration : d'abord la mobilisation de la Société civile à travers deux programmes, « Volont'ir » et « Mento'ir », ensuite la création d'un laboratoire, le « Lab'ir », véritable think-&-do-tank de l'action publique, enfin les actions portant sur le changement des regards avec des actions de communication ciblées et adaptées à notre époque.

L'action de la délégation se déploie au plus près des territoires. J'ai ainsi fait plus d'une vingtaine de déplacements en 2018, et 700 maires engagés ont été sollicités pour participer au réseau des maires « Solid'ir ». Les premiers contrats territoriaux avec les métropoles seront signés en 2019 pour mettre en œuvre la Stratégie nationale au plus près des besoins.

Enfin cette politique publique ne peut se faire sans la participation des réfugiés eux-mêmes que j'ai souhaité associer de façon consultative pour collecter leur parole et leur expérience.

La réussite de la Stratégie nationale est bien l'affaire de toute la Nation.

« La France doit jouer pleinement son rôle à l'égard de ceux qui sont en besoin manifeste de protection, et qui relèvent de ce fait du droit d'asile, les persécutés, les combattants de la liberté. Et c'est sa vocation. »

Emmanuel Macron
Président de la République

Rôle et missions

Annoncé à l'été 2017 dans le plan d'action pour garantir le droit d'asile et mieux maîtriser les flux migratoires, un délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés a été institué auprès du ministre de l'Intérieur. Ce dernier a pour mission de participer à la définition et à l'animation de la politique d'accueil et d'intégration des réfugiés. Pour cela, il coordonne l'action des différents ministères dans plusieurs domaines, notamment : La maîtrise de la langue française, l'accès au logement, à l'emploi et à la formation, aux soins et aux droits, à l'éducation et la culture.

Par ailleurs, conformément à la lettre de mission reçue du Premier ministre, le délégué interministériel met en œuvre une coordination et une mobilisation globale des acteurs à tous les niveaux : administration centrale ou déconcentrée, collectivités territoriales mais aussi associatifs et de la société civile.

A l'occasion du Comité interministériel à l'intégration (CII) qui s'est tenu le 5 juin 2018 sous la présidence du Premier ministre, La DiAir s'est vue confié le pilotage de la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'intégration des personnes réfugiées.

Le délégué veille également à l'accompagnement des réfugiés réinstallés pendant au moins un an après leur réinstallation. Pour cela, il mobilise les différents services de l'État, et travaille avec les collectivités territoriales, le secteur associatif et les représentants de la société civile.

Les engagements de la France

Les États membres de l'ONU ont adopté le 17 décembre 2018 un nouvel accord qui va transformer la manière dont la communauté internationale réagit face aux migrations des populations, au bénéfice des réfugiés et des communautés qui les accueillent. La France a ratifié cet accord, réaffirmant par là son engagement humaniste et républicain. Ce texte est basé sur le cadre juridique international en vigueur pour les réfugiés, notamment la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés, ainsi que sur les droits de l'Homme et le droit humanitaire. Il s'agit d'un outil opérationnel non contraignant dont l'objectif est de renforcer la coopération entre les États.



@DIRRefugiés

Janvier 2019

www.accueil-integration-refugiés.fr

Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés
Adresse postale : Place Beauvau - 75800 Paris Cedex 08
Bureaux : 18, rue des Pyrénées Paris 20^{ème}
contact-diair@interieur.gouv.fr - tél. +33 (0)1 72 71 69 75



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

Les réfugiés « réinstallés »

Avec le Haut-Commissariat des Nations-unies pour les réfugiés (HCR), la France a pris des engagements forts à l'attention des réfugiés syriens et subsahariens qui vivent des drames humains. Ainsi dans la pleine application de la Convention de Genève du 28 juillet 1951, ce sont 10.000 femmes, hommes et enfants que notre pays s'est engagé à accueillir et intégrer au sein de la société française. Ce programme dit de « réinstallation » coordonné par la Diar offre une double opportunité : celle donnée aux personnes réfugiées contraintes à l'exil, et celle donnée aux villes et villages de France, d'investir dans la diversité et de nourrir leur dynamisme. A ce jour, plus de 5.000 personnes ont déjà été accueillies sur le territoire Français.

La Stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration

Lors du Comité interministériel à l'intégration (CII) du 5 juin 2018, la Stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés portée par le ministre de l'Intérieur, a été présentée.



Elle s'inscrit dans la déclinaison de solutions opérationnelles construites sur la base d'expérimentations concrètes, d'échanges de bonnes pratiques, l'expertise et l'innovation des acteurs de terrain afin de répondre à des problématiques méconnues des acteurs actuellement impliqués. Elle vise à améliorer la vie quotidienne des réfugiés en mobilisant l'ensemble des acteurs de la société : l'État, bien sûr, mais aussi les collectivités territoriales, les entreprises, les associations – et les personnes concernées elles-mêmes.

Le Premier ministre a confié au délégué interministériel à l'accueil et l'intégration des réfugiés, la mise en œuvre et le pilotage de cette stratégie organisée autour de 7 axes :

- 1. Le pilotage** avec notamment la formalisation d'engagements des élus locaux en faveur de l'intégration et la contractualisation avec les métropoles, ainsi que le développement d'études et de recherches sur le public réfugié.
- 2. Un parcours d'intégration renforcé** avec la rénovation du Contrat d'intégration républicaine.
- 3. L'amélioration de la maîtrise de la langue française** et l'accès à la formation et à l'emploi.
- 4. Une garantie d'accès au logement** par captation des logements à hauteur des enjeux, en s'appuyant sur le « Pôle migrants » de la Dihal.
- 5. L'amélioration de l'accès aux soins** avec des bilans de santé le plus tôt possible, la prise en compte des besoins d'interprétariat et de prise en charge des questions de santé mentale.
- 6. L'amélioration de l'accès aux droits** des personnes réfugiées
- 7. Le développement de liens entre les réfugiés et la France** à travers la mobilisation des jeunes, le développement du Service civique, l'accès au sport et à la culture.

La mobilisation des territoires

• Contractualiser avec les Métropoles

Les collectivités territoriales sont fortement mobilisées en faveur de l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées. Soutenir cet engagement est un axe fort de l'action de la délégation : pour y parvenir, la Diar propose une nouvelle approche en contractualisant avec les métropoles. S'appuyant sur les besoins des territoires et la stratégie nationale, la Diar et les métropoles volontaires signeront en 2019 des engagements en faveur de l'accueil et de l'intégration des réfugiés. D'ores et déjà, de nombreuses collectivités ont déjà fait part de leur souhait de s'investir aux côtés de la délégation : Paris, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Strasbourg, Nancy, Grenoble, etc.

• Un tour de France pour être à l'écoute du terrain

La richesse et la diversité des initiatives locales, qu'elles soient portées institutionnellement ou du ressort de la Société civile, ne peuvent être appréhendées sans l'organisation de rencontres avec les acteurs de terrain. Ils sont en première ligne sur ces questions, et sont donc des ressources de toute première importance. C'est pour collecter cette parole et les retours d'expériences, que le Délégué interministériel a entamé dès sa prise de fonction, un tour de France en répondant aux invitations des préfets ou des élus locaux. A la fin de l'année 2018, une vingtaine de déplacements ont été réalisés. A chaque étape les rencontres et échanges avec les agents de l'Etat ou des collectivités locales, les travailleurs sociaux et associatifs, et les personnes réfugiées elles-mêmes ont été d'une très grande richesse.

• Mobiliser les élus locaux au sein du réseau « Solid'r »

Par ailleurs, les villes et villages de France sont des acteurs indispensables d'une intégration réussie. Ils sont riches de leur culture locale et parfois déjà très impliqués sur ces questions. Collecter leur retour d'expérience, diffuser les bonnes pratiques, créer des passerelles entre les acteurs, sont autant de leviers que la Délégation souhaite actionner avec la création du réseau « Solid'r », réseau des « maires engagés ». Déjà 200 d'entre eux ont rejoint le mouvement, 700 autres ont été sollicités.

➔ Rejoindre le réseau ? Inscrivez-vous ici : www.bit.ly/SolidaiR

L'accès au logement est une étape clé pour impulser le parcours d'intégration des réfugiés en France. C'est en ce sens que le Premier ministre a souhaité la mise en œuvre d'un plan national pour accélérer la mobilisation de logements en faveur de ce public.

Colocat'r

Les personnes isolées réfugiées rencontrent des difficultés à se loger dans les zones tendues : pour répondre en partie à ces enjeux, la Diair propose, en partenariat avec la Dihal, le projet Colocat'r, dispositif de colocation à l'attention des personnes réfugiées, favorisant mixité sociale et intégration. Ainsi, Colocat'r propose de développer des cohabitations entre des personnes réfugiées, des étudiants et jeunes actifs. L'ingénierie de projet est en cours d'élaboration et sera présenté aux partenaires (associations, bailleurs, institutions) début 2019.

Pour garantir cette mobilisation effective, une instruction du 12 décembre 2017 relative au logement des réfugiés, co-signée par le ministre de l'Intérieur et le ministre de la cohésion des territoires, a structuré le cadre de l'action publique par la fixation d'un objectif national de logements à mobiliser, le renforcement de la gouvernance locale (à l'échelle régionale et départementale) et la délégation de crédits dédiés à l'accompagnement vers et dans le logement des réfugiés. Cette politique de mobilisation est conduite dans le cadre du droit commun et dans le respect du principe de non concurrence entre les publics. La Dihal assure le pilotage et le suivi de la mise en œuvre de cette mobilisation.

2018 a été une année de structuration et de coordination des actions et des acteurs impliqués (élus locaux, services de l'État, bailleurs, acteurs associatifs, gestionnaires de structures d'hébergement, SIAO, Ofii). Plus de 8.000 logements auront été mobilisés permettant le relogement de plus de 18.000 réfugiés en France. Ces résultats témoignent d'une dynamique à l'œuvre ; le nombre de logements mobilisés en 2018 correspond à une augmentation de 80% par rapport à 2017. Dans un contexte où la demande d'asile reste élevée, le relogement des réfugiés est une priorité gouvernementale pour 2019 : cette politique est dès lors reconduite et s'inscrira dans un cadre pluriannuel.

L'accès à l'emploi et à la formation professionnelle

Conformément à la stratégie nationale d'intégration des réfugiés, la Diair axe son action pour l'emploi et la formation avec pour unique objectif de simplifier la mise en relation des personnes réfugiées et des employeurs.

• Le partenariat avec les opérateurs

Afin de s'appuyer sur le rôle intégrateur de l'économie sociale et solidaire, la Diair a signé une convention avec la fédération des « groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification » (Geiq), qui offrent la particularité de combiner activité professionnelle et certification de métiers.

Un partenariat solide s'est par ailleurs noué avec le Medef afin d'appuyer les projets des branches professionnelles et de les sensibiliser à l'apport économique des personnes réfugiées. Un premier projet pilote est ainsi en cours avec l'Association française des banques, projet succédant à un autre projet avec les Compagnons du devoir sur le métier de couvreur.

D'autres partenariats sont également en cours notamment avec la branche de l'hôtellerie et de la restauration (Groupe national des indépendants de l'hôtellerie et de la restauration - GNI et l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie -Umih) pour monter ou appuyer des projets. La même démarche est en cours avec la Fédération française du bâtiment, l'assemblée permanente des chambres de métiers et d'artisanat et les grandes entreprises d'interim (notamment Humando et Manpower).

• Les forums pour l'emploi

En étroite coopération avec les directions territoriale de Pôle emploi et de l'Ofii, des forums pour l'emploi sont prévus en 2019. Une première expérience se tiendra en février 2019 afin de tester une méthode adaptée au profil concerné, méthode amenée à être dupliquée progressivement dans d'autres régions.

Le Plan d'investissement dans les compétences (PIC)

Le PIC, destiné globalement à élever le niveau de qualification des demandeurs d'emploi, comprend, dans le cadre du droit commun, des actions visant des publics particulièrement vulnérables, dont les personnes réfugiées.

Pilote du PIC, le ministère du Travail a ainsi lancé un appel à projet sur l'intégration professionnelle des personnes réfugiées doté de 15 millions d'euros. La première vague de sélection de cet appel à projets a rencontré un vif succès. Associée étroitement à cet appel à projet à tous les stades dans un cadre interministériel, la Diair a sensibilisé et mobilisé son réseau associatif et d'opérateurs économique pour y répondre. La Diair a également joué un rôle d'appui voire de conseil, notamment pour les petites structures expérimentées mais dépourvues d'assises administratives.

Pour cet appel à projet, une attention particulière a été notamment portée aux catégories suivantes : Les femmes, les jeunes de moins de 25 ans, les seniors (40 ans et plus), les personnes analphabètes et illettrées.

Cet appel à projet s'avère d'ores et déjà être un levier essentiel pour l'intégration professionnelle des personnes réfugiées, en suscitant des initiatives en particulier auprès des opérateurs économiques.

Ces forums pour l'emploi doivent se dérouler en étroite collaboration avec les branches professionnelles mentionnées ci-dessus. La Diair contribuera ainsi progressivement à la politique gouvernementale d'appui aux métiers en tension : 100.000 emplois sont à pourvoir par exemple dans les métiers de la table.

Les dispositifs lancés par la Diair

En complément des actions déjà menées par les différents acteurs, la Diair propose de mettre en oeuvre des actions concrètes s'inscrivant dans la droite ligne de la Stratégie nationale : Volont'IT, Mento'IT, Fai'IT

Volont'IT : Le Grand programme de service civique pour et avec les réfugiés

Le vendredi 26 octobre 2018 à l'occasion d'une journée nationale de mobilisation de la société civile organisée par la Diair, et en présence de Monsieur Laurent Nunez, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur, et de Monsieur Gabriel Attal, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, la délégation et l'Agence du service civique ont lancé le grand programme de service civique Volont'IT.

L'objectif de ce programme est d'offrir 1500 missions à des jeunes entre 18 à 25 ans souhaitant s'engager dans une mission de service civique en faveur des réfugiés, ainsi que 500 missions ouvertes à des jeunes réfugiés pour les aider dans leur parcours d'intégration. Les missions proposées concernent l'ouverture culturelle, la découverte de la société française, la pratique sportive ou l'accompagnement dans des démarches administratives. Les missions proposées aux jeunes réfugiés sont adaptées à leur situation avec des cours hebdomadaires de « français-langue étrangère » afin que la maîtrise de notre langue ne soit pas un obstacle à l'engagement citoyen. Une mission dure en moyenne 8 mois et le volontaire bénéficie d'une indemnité de 580 € par mois.

Dès le mois de décembre 2018, une campagne de communication en partenariat avec l'agence Voxe.org soutiendra le lancement de Volont'IT. Elle vise dans un premier temps à faire connaître les personnes réfugiées auprès du public jeune (15-25 ans) en utilisant les réseaux sociaux puis dans un deuxième temps à inciter les jeunes à s'engager au travers de missions proposées sur le site de l'Agence du service civique.

Fai'IT : Encourager les initiatives individuelles

La jeunesse est un temps d'engagement privilégié : il est donc essentiel de mobiliser les jeunes de 18 à 30 ans dans cet accueil, condition nécessaire de réussite du vivre ensemble et du faire ensemble. Afin de favoriser cet engagement, la Diair lancera au premier trimestre 2019 le projet Fai'IT, pour accompagner les initiatives ponctuelles en faveur de l'intégration des personnes réfugiées. Fai'IT permettra l'émergence de projets, individuels ou collectifs, de 1 000 jeunes français. Le champ d'intervention des projets est large, permettant à tous de s'engager : culture, éducation, sports, loisirs, insertion sociale, animation, etc. Et pour assurer la réussite des projets, un accompagnement, pédagogique et financier, sera proposé aux jeunes engagés.



Mento'IT : Le programme de mentorat - parrainage

Afin de faciliter la création de liens entre les réfugiés et la société d'accueil, la Diair encourage la rencontre entre personnes françaises et réfugiées. Le projet Mento'IT, en organisant ces échanges, favorise le changement de regard sur les personnes réfugiées. Ces rencontres avec des français permettront également aux personnes réfugiées de mieux connaître la société dans laquelle ils vivent désormais. Le 22 novembre, au cours d'une fabrique du Lab'IT, la méthodologie du projet Mento'IT a été élaborée, en lien avec des personnes issues d'horizons divers : institutions, associations, entreprises, collectivités, etc. Un guide méthodologique sera bientôt disponible et permettra, avec le soutien de la Diair, une diffusion du projet à l'échelon local.

Changer les regards portés sur les personnes réfugiées

Le changement des regards portés sur les réfugiés, la déconstruction des idées reçues, le développement des connaissances culturelles réciproques sont au cœur de l'action de la Délégation, et des éléments clef de réussite de ses missions en faveur de l'intégration.

Aussi la Diair s'est attachée à engager des actions à différents niveaux pour mieux faire connaître les personnes réfugiées et leur richesse, notamment à travers **une série de pastilles vidéos disponibles en ligne sur sa chaîne Youtube** (www.bit.ly/youtube_diair), également par l'organisation d'événements en partenariat avec le monde associatif ou la société civile (expositions, débats...). La délégation prévoit d'organiser dès le début de l'année 2019, **une conférence réunissant le monde associatif, celui de la recherche, et les institutions** parties prenantes sur ces sujets pour envisager une forme de communication coordonnée, nourrie de l'expérience des acteurs de terrain et étayée par des données objectives, en contre feu des discours haineux ou extrémistes.

La déconstruction des idées reçues sur les réfugiés est aussi l'objet du **concours étudiant « No(s) cliché(s) »** (www.nos-cliches-refugies.fr) proposé par la Diair en partenariat avec le mouvement « Habitat & Humanisme », la Dihal, et l'Institut convergence migrations.